



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 10 août 2021

NEUF ÉTABLISSEMENTS DISPENSÉS DU PASSE SANITAIRE POUR ACCUEILLIR DES PROFESSIONNELS DU TRANSPORT ROUTIER

Par arrêté du 9 août 2021, et comme le prévoit la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 dans son article 1^{er}, le préfet du Finistère, Philippe MAHÉ, autorise 9 établissements à accueillir du public pour la restauration assurée au bénéfice exclusif des professionnels du transport routier dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle, sans contrôle du passe sanitaire.

Toutefois, la présentation de la carte professionnelle sera exigée pour accéder au restaurant.

Ces restaurants, qui se situent à proximité des axes routiers et sont habituellement fréquentés par les professionnels du transport routier, sont :

- Au Chaudron Glazik, à Briec
- Le Terminus, à Landivisiau
- Chez Riton, à Mellac
- Le relais Kériel, à Plouedern
- La petite auberge, à Saint Evarzec
- Le Nevez Ker, à Lampaul-Guimiliau
- SARL Les Vieilles Barriques, à Quimper
- Le Relais de Mescoden, à Ploudaniel
- Le relais de Coat Conval à Sainte Sève.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr